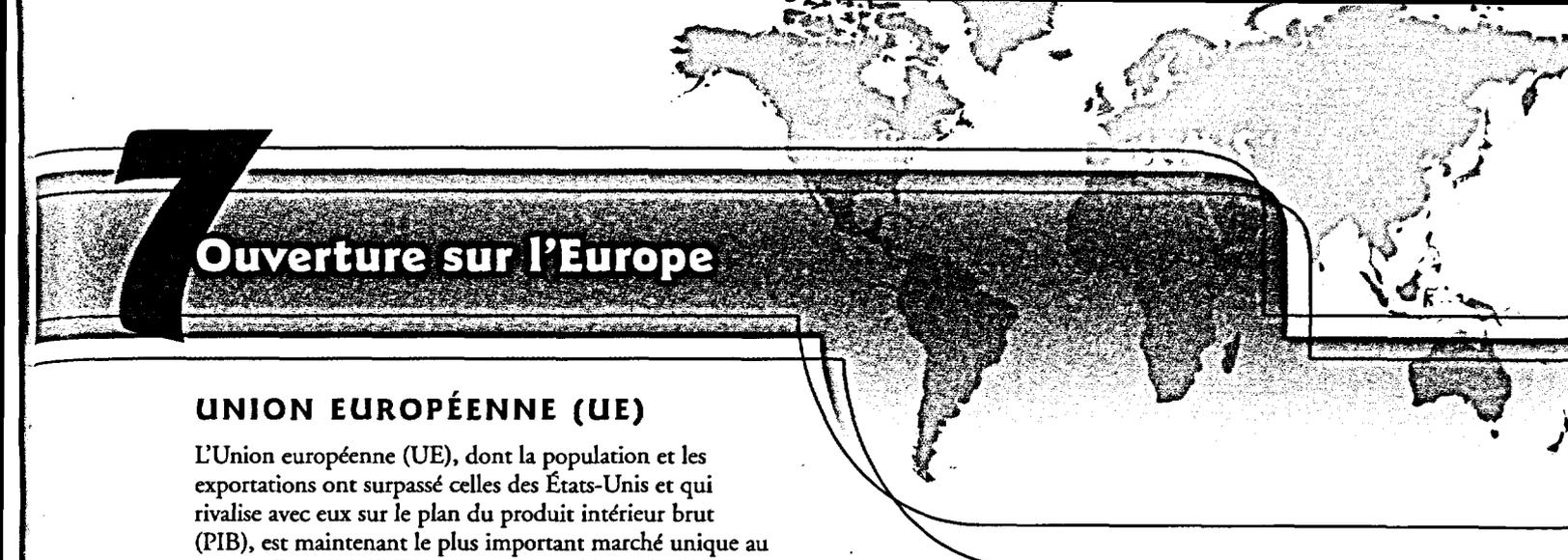


# 7 Ouverture sur l'Europe



## UNION EUROPÉENNE (UE)

L'Union européenne (UE), dont la population et les exportations ont dépassé celles des États-Unis et qui rivalise avec eux sur le plan du produit intérieur brut (PIB), est maintenant le plus important marché unique au monde. En 2005, l'UE comptait 450 millions d'habitants. En 2004, sa part du PIB mondial s'est chiffrée à 31,4 % contre 28,6 % pour les États-Unis et 2,4 % pour le Canada.

Les relations politiques et économiques entre le Canada et l'UE existent depuis des décennies. En 1976, le Canada a été le premier pays non européen à signer un accord de coopération avec la Communauté économique européenne d'alors. Cet accord-cadre visant la coopération économique et commerciale prévoit un dialogue officiel continu à plusieurs niveaux.

Ensemble, les 25 pays membres de l'UE constituent le deuxième partenaire commercial du Canada, après les États-Unis. En 2005, la valeur des échanges entre le Canada et l'UE a totalisé 70,1 milliards de dollars. De plus, l'UE est la deuxième source d'investissement étranger direct au Canada et la deuxième destination de l'investissement canadien direct à l'étranger.

En 2005, les exportations canadiennes de marchandises vers l'UE ont atteint 24,6 milliards de dollars, en hausse de 7,5 % (1,7 milliard de dollars) par rapport à 2004 et ont représenté 5,6 % des exportations mondiales du Canada. Les importations de marchandises de l'UE par le Canada ont également augmenté en 2005, de 8,4 %, pour atteindre 45,5 milliards de dollars. Par conséquent, le Canada a enregistré un déficit de 21 milliards de dollars dans sa balance commerciale avec l'UE. Le Canada exporte principalement vers l'UE des pierres précieuses, des métaux, des machines, des combustibles minéraux, des machines électriques, des aéronefs et de la pâte de bois, alors qu'il en importe surtout des machines, des combustibles minéraux, des produits pharmaceutiques, des véhicules, des machines électriques, de l'équipement médical, des produits chimiques organiques, des boissons, des aéronefs, du fer et de l'acier. En ce qui concerne le commerce des services, le Canada a exporté pour 12,4 milliards de dollars de services vers l'UE, ce qui représente une augmentation annuelle de 5 % depuis 2000.

Certains événements récents au sein de l'UE ont eu des répercussions sur le Canada. Parmi ceux-ci, notons les restrictions par certains États membres frappant les fusions et les acquisitions, l'expansion de l'union

économique et monétaire, les distorsions du marché dans le secteur de l'agriculture, l'harmonisation des règlements pour un marché unique, ainsi que certaines interdictions et restrictions sur les importations imposées par l'UE pour des considérations de santé, d'environnement et de protection du consommateur.

Les relations commerciales entre le Canada et l'UE sont régies par les accords de l'OMC ainsi que par des accords bilatéraux sur la coopération douanière, la concurrence, les sciences et la technologie, les normes de piégeage, les inspections vétérinaires et la reconnaissance mutuelle de la certification et des essais de produits aux fins de normalisation.

Au Sommet de décembre 2002, les dirigeants du Canada et de l'UE se sont engagés à élaborer un nouveau type d'accord visant à renforcer le commerce et l'investissement (ARCI), axé sur l'avenir. En décembre 2004, le Canada et l'UE ont reçu leur mandat respectif de négociation d'un nouvel ARCI. Les négociations, qui ont débuté le 17 mai 2005, se fondent sur 16 aspects définis dans le cadre de l'ARCI approuvé par les dirigeants du Canada et de l'UE au Sommet tenu à Ottawa en mars 2004. Pour plus d'information sur le cadre de l'ARCI, veuillez consulter le site Web à <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/rb/tiea-fr.asp>.

L'ARCI porte non pas sur l'élimination des droits de douane (sujet des négociations dans le cadre de l'OMC), mais sur les questions liées au commerce et à l'investissement qui suscitent l'intérêt des milieux d'affaires des deux côtés de l'Atlantique. Cet accord offre des solutions aux questions commerciales dites « de la nouvelle génération », comme la coopération en matière de réglementation, l'investissement, la facilitation du commerce, les services, les droits de propriété intellectuelle et les obstacles non tarifaires au commerce.

L'ARCI et les négociations commerciales multilatérales à l'OMC offrent de larges perspectives pour améliorer nos relations commerciales. Bon nombre des questions abordées dans le cadre de l'ARCI sont également abordées d'une certaine façon à l'OMC. En mai 2006, le Canada